

**Procès-verbal de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE  
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINTE-MARIE  
(L'APEL Sainte-Marie)**

**Salle du Mont Avalanche le 28 mai 2011, 9h30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. Mot de bienvenue du président de l'APEL Ste-Marie.**

M. Jean La Barre, président de l'APEL Ste-Marie souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'APEL Ste-Marie. Il demande aux participants de signer la feuille de présence.

31 personnes sont présentes à la réunion.

Jean La Barre explique que l'objectif de cette rencontre est de permettre au conseil d'administration de l'Association de rendre compte de ses activités au cours de la dernière année et de réviser avec les participants les priorités de l'APEL Ste-Marie pour la prochaine année.

Il invite les participants à poser toutes leurs questions au cours de la réunion.

**2. Lecture et approbation de l'ordre du jour :**

Pour le bénéfice des participants, M. La Barre fait la lecture de l'ordre du jour qui a été transmis avec l'avis de convocation le 4 mai 2011.

Aucun élément n'est ajouté au point VARIA.

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

M. Jean La Barre présidera la réunion et M. Pierre Grand'Maison en sera le secrétaire

**3. Révision et approbation du procès verbal de l'assemblée annuelle tenue le 29 mai 2010.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le samedi 29 mai 2010 a été transmis avec l'avis de convocation.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

**4. Rapport annuel du Conseil d'administration**

**4.1 Présentation des membres du conseil d'administration 2010-2011**

M. Jean La Barre, Président

M. Yves Boucher, Vice-président et trésorier

M. Pierre Grand'Maison, Secrétaire

M. Alain Creton

M. Brian Fahey

M. François Beaudoin, (Membre du Comité Consultatif en Environnement)

#### **4.2 Rapport annuel sur les activités du conseil d'administration : Juin 2010 à mai 2011**

M. Jean La Barre présente aux participants le rapport annuel de l'APEL pour la période de juin 2010 à mai 2011

a) Réunions du CA : Le Conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie s'est réuni 6 fois au cours de la dernière année : 10 juillet 2010, 4 septembre 2010, 13 novembre 2010, 13 février 2011, 13 mars 2011 et 10 avril 2011.

b) Positionnement de l'APEL

Les administrateurs en place ont convenu du rôle de l'APEL et de l'image qu'elle voudrait et devrait dégager auprès des autorités municipales et autres organismes de représentation de Saint-Adolphe d'Howard.

- L'APEL ne veut pas être vue exclusivement comme un organisme de contestation avec une approche négative sur tous les projets de développement de SAH.
- L'APEL s'identifie comme un groupe progressiste soucieux du développement durable de SAH, prêt à collaborer avec les autorités municipales et avec les autres groupes de représentation tout en exprimant et en maintenant des positions claires sur la qualité de l'environnement global au Lac Ste-Marie et plus spécifiquement sur la protection de la qualité de l'eau du lac Ste-Marie.
- LAPEL a confirmé au cours de la dernière année sa mission et ses objectifs
- L'APEL a aussi confirmé ses secteurs d'intervention pour favoriser des pratiques responsables « sur et dans l'eau », « près de l'eau » et « en dehors de l'eau ». Voir en annexe feuille distribuée aux participants donnant des exemples d'intervention. L'APEL a donc un rôle de vigie par rapport à ces différents sujets et par rapport à tout autre sujet pouvant être identifié en cours d'année.

c) Rencontre du maire : Le 19 février 2011, le CA de l'Association a rencontré M. Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe d'Howard (SAH). Les sujets à l'ordre du jour étaient :

- La Politique Environnementale de St-Adolphe d'Howard
- Le projet d'investissement à l'usine d'épuration de St-Adolphe d'Howard
- Le développement des arrière-lots
- L'Érosion des berges du lac Ste-Marie
- Le projet de développement des activités de loisirs à St-Adolphe d'Howard
- L'Association des Propriétaires du Lac Ste-Marie

Un compte-rendu de cette rencontre a été rédigé et transmis à M. Gravel résumant les positions de l'APEL Ste-Marie et ses attentes relatives à la mise en place d'interventions concertées de toutes les parties prenantes pour garantir la protection de cette richesse collective que représentent le lac Ste-Marie et le lac St-Joseph tant pour les résidents riverains et non riverains que pour toute la population de SAH

d) Trois priorités : Le CA de l'APEL a défini 3 grandes priorités pour l'année à venir

- Les programmes de suivi de la qualité des eaux du lac Ste-Marie
- Les plans d'actions pour la réduction de l'érosion des berges
- Le programme d'homologation du lac Ste-Marie

e) Sondage et création de l'Association des Propriétaires du lac Ste-Marie

Le conseil d'administration a lancé un processus de consultation de la population (propriétaires riverains et non riverains du lac Ste-Marie) pour connaître leurs perceptions générales et leurs attentes quant à leur qualité de vie à SAH. Le sondage vise aussi à connaître l'intérêt des propriétaires à la création d'une Association des propriétaires du lac Ste-Marie.

## **5. Présentation de la situation financière. \$2947.30 en caisse au 17 juin 2011**

### **a-) 2010-2011 :**

- Encaisse au 31 juin 2010 = 4 632 \$
- Revenus du membership = 2 600 \$
- Revenus de subvention de la ville de SAH = 300.00 \$
- Principales dépenses : tests d'eau, site internet, Communications/correspondance, Membership RAPPEL

### **b-) 2011-2012**

- Encaisse au 28 mai 2011 = 2 437 \$
- Projections de revenus de membership : 75 membres à 35 \$ = 2 625 \$
- Projections de dépenses :
  - Test d'eau (RSVL) = 600.00 \$
  - Test d'eau Bio Services = 1 000 \$
  - Internet = 300 \$
  - Communications/correspondance = 600 \$
  - Projets spéciaux : sondage, création de l'association de propriétaires, etc. 1500 \$

## **6. Sondage auprès des propriétaires**

L'APEL Ste-Marie a voulu cette année sonder les propriétaires du lac Ste-Marie sur leurs perceptions générales et leurs attentes quant à leur qualité de vie à SAH et au lac Ste-Marie. Les formulaires de sondage ont été envoyés à tous les propriétaires du lac Ste-Marie membres ou non membres de l'APEL (391 envois) avec l'avis de convocation de la réunion d'aujourd'hui

Le sondage se divisait en 7 sections :

- La connaissance des Associations : APEL, ASNSAH, ACPSAH
- La qualité de l'eau du lac Ste-Marie
- La pratique des sports sur le lac Ste-Marie
- La patrouille nautique
- Les vagues et l'érosion des berges
- La protection de l'environnement en dehors de l'eau
- La vie communautaire à SAH

M. La Barre invite les participants qui ne l'ont pas encore fait à remplir ce sondage et à le retourner le plus tôt possible. Il indique que jusqu'à maintenant, nous avons reçu une *quarantaine* de sondages complétés et que l'analyse commencera bientôt.

Le nouveau conseil d'administration de l'APEL entend prendre connaissance des résultats du sondage et établir des plans d'actions appropriées pour répondre aux attentes qui auront été exprimées par les propriétaires. Le Conseil espère être en mesure d'informer les membres des résultats du sondage au cours de l'été 2011.

## **7. DOSSIERS SPÉCIAUX POUR LA PROCHAINE ANNÉE :**

### **7.1 Comité Consultatif en Environnement et Politique Environnementale pour SAH :**

Dans le bulletin municipale de janvier 2011, la direction de la ville a confirmé avoir donné mandat au Comité Consultatif en Environnement (CCE) de rédiger une «Politique Environnementale» pour SAH. Le texte se lisait comme suit :

*`` Située en plein cœur de la nature, SAH se distingue par ses lacs et ses montagnes, nous entendons nous assurer de préserver notre environnement et la qualité de nos lacs. Pour ce faire, nous mettrons en place, via notre Comité Consultatif en Environnement, une **Politique Environnementale** qui définira nos actions et qui permettra de prioriser les interventions ``*

*Dans ce même bulletin, la direction municipale ajoutait :*

*`` **Préparer le futur ... dès maintenant.** Pour nous, l'année 2011 permettra de mettre en chantier notre vision de Saint Adolphe d'Howard et de la partager avec vous. IL faut dès aujourd'hui se doter d'outils qui permettront de répondre aux besoins de la population actuelle et future tout en accroissant notre qualité de vie, en préservant notre environnement et de faire de SAH une destination récréo-touristique importante dans la région pour ses activités de plein air, de culture et son offre de loisir``*

- L'APEL Ste-Marie salue positivement cet énoncé de la vision de développement durable de SAH et de mise en place d'une Politique Environnementale pour SAH.
- En date du 18 mars 2011, Jean La Barre, président de l'APEL Ste-Marie, a transmis une lettre aux membres du CCE pour leur offrir la collaboration de notre association à la préparation et à la rédaction de cette Politique Environnementale et leur demander de prioriser avant tout «la protection de l'eau» à SAH, que ce soit l'eau potable ou l'eau de nos lacs.
- Dans cette même lettre, l'APEL Ste-Marie demande au CCE de se donner comme mandat d'entreprendre le plus tôt possible les démarches nécessaires pour obtenir l'Homologation des lacs Ste-Marie et St-Joseph.

### **7.2 Prise en charge des tests d'eau : APEL et SAH :**

Le message de SAH et du CCE est clair : la ville entend prendre charge des tests d'eau sur les lacs de la municipalité. Bien que ceci soit au départ une bonne nouvelle, les dirigeants de l'APEL Ste-Marie se sont questionnés sur l'ampleur du programme de tests à être mis en place par la ville, la qualité du suivi, la politique de communication des résultats et le caractère indépendant de la ville réalisant elle-même ces tests.

Après discussion sur le dossier et consultation auprès du responsable du programme municipal M. Arnaud Holleville, de M. Guy Demers analyste des résultats des tests d'eau faits par Bio Services pour l'APEL depuis plusieurs années et du Dr. Richard Carignan, celui qui avait fait en 2004-2005 une étude détaillée de la qualité de l'eau du lac Ste-Marie et des problématiques relatives au vieillissement prématuré du lac, et surtout considérant l'importance de maintenir un programme rigoureux de tests d'eau pour le lac Ste-Marie, le conseil d'administration a convenu ce qui suit:

- L'APEL travaillera en collaboration avec M. Holleville de SAH pour les tests d'eau que la ville entend réaliser en 2011 : coliformes fécaux 3 fois par année et transparence de l'eau 10 fois par année. Les dirigeants de l'APEL ont identifié les 9 sites recommandés pour les tests d'eau.

- Considérant que la ville de SAH a confirmé son intention de ne pas joindre le programme RSVL pour le lac Ste-Marie en 2011, l'APEL a contacté directement le Ministère de l'Environnement et a joint le programme RSVL à ses frais (autour de 600.00\$ par année) pour l'année 2011. Les tests réalisés seront : Phosphore (2 endroits, 3 fois par année), chlorophylle (2 endroits et 3 fois par année) et transparence de l'eau (2 endroits et 10 fois par année). Merci à Jean La Barre qui s'est engagé à procéder aux échantillonnages pour le programme RSVL. Nous contacterons le président de l'APEL St-Joseph pour l'informer de cette décision et l'inciter à faire de même pour le lac St-Joseph.
- L'APEL maintiendra en 2011 avec Bio-Services un programme de tests aléatoires des coliformes fécaux (endroits et nombres à déterminer). Coût budgétaire estimé +/- 1000 \$.
- Objectifs : les bons tests, au bon moment, aux bons endroits et par les bonnes personnes permettant de réellement suivre l'évolution de la qualité de l'eau du lac Ste-Marie.

Les participants discutent de ce programme de tests pour 2011 et insistent pour que l'APEL maintienne ses propres tests avec RSVL et Bio-Services

### **7.3 Travaux à l'usine d'épuration et raccordement Morgan et Du Moulin**

Les travaux de raccordement des réseaux d'égouts des secteurs Morgan et Du Moulin dont on nous parle depuis 3-4 ans se réaliseront en 2011. Les travaux devraient commencer au cours des prochaines semaines. La ville de SAH a tenu une séance d'information des propriétaires à cet effet vendredi le 27 avril 2011.

Description du projet.

- Raccordement des réseaux d'égouts des secteurs Morgan et Du Moulin.
- Élimination des champs d'épuration.
- Mise à niveau de l'usine d'épuration de SAH
- Une partie des travaux est subventionnée par le gouvernement du Québec
- Les coûts additionnels seront payés par les propriétaires par ajustement sur leur compte de taxes (20 ans)
- Inspection de toutes les fosses septiques et obligation pour les propriétaires de rencontrer les exigences municipales relatives à celles-ci.
- Prise en charge par la municipalité de la vidange régulière des fosses septiques

### **7.4 L'érosion des berges :**

L'érosion des berges est une réalité au lac Ste-Marie et elle est principalement causée par les vagues des bateaux.

Le terme technique pour décrire l'érosion des berges est BATILLAGE : *l'ensemble des vagues produites par le sillage des bateaux et qui déferlent contre les berges entraînant une dégradation de celles-ci.*

La concentration de bateaux sur le lac Ste-Marie s'approche de plus en plus d'un seuil critique. De plus la prolifération de bateaux à grosses vagues pour sports de remorquage (Surf et Wake) ne fait qu'empirer la situation et qu'exacerber le phénomène de batillage.

Pour pouvoir réglementer l'usage des bateaux (grosesseur, vitesse, poids, vagues, etc.) et s'attaquer sérieusement au problème d'érosion des berges, la ville de SAH doit entreprendre une démarche pour obtenir l'homologation du lac Ste-Marie.

L'APEL Ste Marie recommande que l'Homologation des lacs St-Joseph et Ste-Marie soit clairement une priorité de la Politique Environnementale de SAH et que le CCE en soit le «porteur de dossier» tout en assurant une implication et une consultation de tous les intervenants.

L'Homologation permettra à SAH de contrôler et gérer la navigation sur ses lacs dans un souci de pérennité et de Développement Durable, des valeurs importantes pour SAH qui se veut de plus en plus une destination familiale se souciant de la relève et des générations futures.

### **7.5 Homologation du lac Ste-Marie (Francois Beaudoin)**

F. Beaudoin présente un court exposé sur l'importance d'entreprendre des démarches pour l'Homologation du lac Ste-Marie en insistant sur les points suivants :

- ✓ La navigation sur lacs et rivières est de juridiction fédérale
- ✓ Pour restreindre ou réglementer l'usage ou les conditions d'usage des lacs et rivières, une demande d'homologation doit être transmise au Ministère des Transports du Canada. Si le Ministère des transports accepte, le droit de réglementer ou de légiférer sur l'usage d'un lac est transféré au gouvernement provincial qui le retransmet à la municipalité.
- ✓ Une demande d'homologation ne peut être présentée que par l'organisation municipale responsable des propriétés riveraines, donc la ville de SAH pour les lacs St-Joseph et Ste-Marie
- ✓ SAH a déjà obtenu l'homologation des lacs St-Joseph et Ste-Marie dans le passé et ceci a amené la mise en place des règlements suivants : vitesse maximum de 10 km/hr dans la rivière, vitesse maximum de 70Km/hr sur les lacs et vitesse de 10 km/hr à l'intérieur des bouées localisées à 30 mètres de la rive.
- ✓ Une autre demande d'homologation a été transmise en 2006 mais a dû être retirée à cause de vices de procédures
- ✓ La ville doit (devra) prouver que la demande d'homologation introduisant des changements aux règlements d'usage des plans d'eau représente un consensus d'opinion des riverains utilisateurs. Un processus rigoureux de consultation doit donc être mis en place.
- ✓ Pour être recevables, toutes les demandes de modifications aux règles d'usage ou aux conditions d'usage des plans d'eau présentées dans le cadre d'une demande d'homologation, doivent être réalisables et vérifiables. De telles demandes seraient par exemple : interdiction des moteurs à 2 temps, vitesse des bateaux dans différentes zones, distance des bouées par rapport aux rives, poids des bateaux, présence de ballast ou non, etc. Une règle limitant la hauteur des vagues serait difficilement recevable car non vérifiable (non mesurable). Les demandes peuvent aussi viser des pratiques qui assureront la protection d'endroits spécifiques sur le lac.

### **7.6 Sécurité nautique et patrouille nautique 2011 :**

Tous conviennent que le nombre croissant des bateaux sur le lac Ste-Marie constitue un problème de sécurité important. Même si nous avons été épargnés au cours des dernières années et n'avons pas eu d'accidents majeurs, nous ne sommes pas à l'abri et plusieurs peuvent témoigner de «quasi-accidents» qui auraient pu mal tourner.

L'APEL Ste-Marie demande à la ville de SAH de mettre en place des programmes de sensibilisation des plaisanciers et citoyens au fait qu'il y a souvent sur-utilisation «nautique» des eaux du lac Ste-Marie et que les règles de sécurité doivent être respectées.

L'APEL Ste-Marie demande à la ville de SAH de maintenir et, si possible, d'augmenter le service de Patrouille Nautique. Nous croyons que la présence de Patrouille Nautique a un effet important de contrôle des pratiques nautiques sur le lac Ste-Marie. Nous croyons aussi que la Patrouille Nautique doit passer de plus en plus vers un mode plus coercitif envers les contrevenants qui ne respectent pas le code d'éthique des usagers tel que publié par la ville et qui, par leur pratique abusive, mettent en danger les autres utilisateurs.

### **7.7 Association des Propriétaires du lac Ste-Marie :**

Jean La Barre explique aux participants que le conseil de l'APEL Ste-Marie a poursuivi la réflexion amorcée lors de l'assemblée générale annuelle de 2010 sur la pertinence de créer une Association des Propriétaires du lac Ste-Marie.

Les interventions d'une telle association pourraient couvrir tous les éléments touchant les propriétaires (riverains et non riverains) du lac Ste-Marie pour assurer la mise en valeur du milieu et son développement durable tel que :

- Les projets de développement immobilier, de développement commercial, de développement économique et de développement touristique de SAH.
- Les projets et règlements relatifs aux réseaux d'égouts et aux installations de traitement des eaux usées incluant les fosses septiques, les champs d'épuration, etc.
- Les projets et règlements relatifs aux bassins versants, à la protection des berges, à la revitalisation des berges, aux eaux de ruissellement, à l'aménagement de bassins filtrants, etc.
- Tout autre projet ou règlement pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des propriétaires du Lac Ste-Marie, sur la qualité des eaux du lac Ste-Marie et sur l'environnement global du milieu.
- La gestion de la pratique des Activités Nautiques : réglementation, code d'éthique, analyse d'impact sur la qualité des eaux, analyse d'impact sur la quiétude du milieu, équilibre entre les différents utilisateurs, etc.
- Collaboration directe et étroite avec la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard sur la mise en valeur du milieu. Participation au CCU (Comité consultatif en urbanisme), au CCE (Comité Consultatif en Environnement), au CRE (Comité Régional de l'Environnement) et tout autre comité pertinent.

L'Association des Propriétaires pourrait certainement devenir outil privilégié de communications des propriétaires entre eux et un outil privilégié de communication/consultation auprès de la municipalité de SAH et des autorités gouvernementales s'il y a lieu

Dans le cadre du sondage 2011, le conseil d'administration a voulu connaître l'intérêt des propriétaires dans la création d'une telle association. Les premières analyses des résultats du sondage confirment un support marqué des propriétaires envers le projet.

Après quelques échanges, les participants à la réunion confirment eux aussi leur support au projet et demandent que le prochain conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie (2011-2012) évaluent sérieusement la faisabilité et la viabilité d'une telle association à être mise en place au cours de la prochaine année. L'APEL Ste-Marie serait intégrée à cette nouvelle association et continuerait son rôle de gardien de la qualité de l'eau du Lac Ste-Marie»

### **8. Nomination et Élection des directeurs pour 2011-2012.**

M. La Barre confirme que les six directeurs actuels ont confirmé leur intérêt à poursuivre leur travail au sein du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie. Les participants à la réunion approuvent donc unanimement la réélection des personnes suivantes : M. François Beaudoin, M. Yves Boucher, M. Alain Creton, M. Brian Fahey, M. Pierre Grand'Maison, M. Jean La Barre.

Après avoir confirmé leur intérêt à joindre le conseil d'administration, deux nouvelles personnes sont aussi nommées au poste de directeur de l'APEL Ste-Marie : M. Paul André Dupuis et Michel Lambert

## **9. Participation de M. Réjean Gravel, Maire de SAH :**

M. La Barre souhaite la bienvenue à M. Gravel, maire de Saint-Adolphe d'Howard et le remercie d'avoir accepté de rencontrer les membres de l'APEL Ste-Marien et de répondre à leurs questions.

Un échange ouvert et direct s'ensuit entre M. Gravel et les participants.

Les principaux points discutés sont les suivants:

- M. Gravel confirme l'engagement de la municipalité envers le Développement Durable, cet engagement se reflétant dans le mandat qui a été donné au Conseil Consultatif en Environnement (CCE) de rédiger une Politique Environnementale pour la ville de Saint-Adolphe d'Howard. Cette Politique sera suivie d'un plan directeur qui devra identifier les secteurs d'interventions à privilégier et qui pourra amener les élus municipaux à réviser la réglementation s'il y a lieu.
- M. Gravel a confirmé que le CCE a reconnu l'EAU comme priorité # 1 de la Politique Environnementale de Saint-Adolphe d'Howard. Il a confirmé l'engagement de la municipalité de prendre en charge le programme de tests de la qualité des eaux des lacs et rivières de SAH. En parallèle, la municipalité poursuivra ses programmes de mise à niveau des installations sanitaires, de revitalisation des bandes riveraines et du contrôle des eaux de ruissellement.
- M. Gravel a donné plus de détails sur le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration de SAH et sur le projet de raccordement des réseaux d'égouts des secteurs Morgan et Du Moulin.
- M. Gravel a confirmé que la pose des bouées était maintenant faite en accord avec les directives de Transport Canada.
- Répondant à une question sur l'érosion des berges, M. Gravel n'a pas réellement voulu se prononcer sur ce sujet tout en reconnaissant cependant que tout changement à la réglementation visant à réduire l'ampleur des vagues générées par certains bateaux devra passer par l'Homologation du lac Ste-Marie.
- M. Gravel a salué positivement le travail de l'APEL Ste-Marie au cours de l'année et avoir apprécié la rencontre du 19 février dernier avec les membres du conseil de l'Association. Il a reconnu le sérieux du sondage présentement en cours auprès des résidents du lac Ste-Marie.

## **10. Varia :**

Les participants ont exprimé un intérêt d'avoir des communications plus régulières avec le conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie de façon à suivre les dossiers en cours. Certains ont suggéré un bulletin trimestriel transmis aux membres par internet.

## **11. Levée de l'assemblée : 12h30**

Jean La Barre

Président

Pierre Grand'Maison

Secrétaire



# APEL Ste-Marie, Saint-Adolphe d'Howard

## Mission de l'APEL Ste Marie

Promouvoir l'importance de préserver un environnement sain, durable et sécuritaire pour les résidents du lac Ste-Marie et de ses bassins versants tout en s'assurant de la protection de nos paysages

## Les objectifs de l'APEL Ste-Marie

- Préserver la qualité de l'eau du lac Ste-Marie
- Protéger les berges du lac, ses bassins versants et nos paysages en général
- Veiller à la qualité de vie de nos citoyens sur notre territoire
- Collaborer à la mise à jour des règles de sécurité nautique dans le cadre d'un partage équitable du lac
- Regrouper et représenter les propriétaires du lac et de ses bassins versants auprès d'organisations publiques et gouvernementales
- Étudier, développer, promouvoir et informer les propriétaires sur les intérêts environnementaux
- Sauvegarder la valeur de nos investissements immobiliers par la prise de conscience collective de la fragilité du milieu et l'importance d'adhérer aux notions de développement durable.

## Les secteurs d'intervention de l'APEL Ste-Marie

Sur l'eau	Près de l'eau	Hors de l'eau
-Analyse de la qualité de l'eau	-Érosion des berges : batillage	-Étangs aérés (phosphates et nitrates)
-Algues bleues	-Règlement sur l'Aménagement de la bande riveraine	-Usine de filtration
-Règlement nautique et code d'éthique : vitesse, sécurité...	-Programme de revitalisation	-Champs d'épuration
-Règlementation sur les quais	- Programme de mise à niveau et règlementation des fosses sceptiques	-Réseau d'égouts
-Accès au lac	-Développement des arrière-lots	-ETC.
- Vignettes	-Bassins versants	
-Bouées	-Eaux de ruissellement	
-Parcours de ski nautique	-Bruit	
-Bruit	-ETC	
-Parcours de motoneige		
-ETC.		